



ORLEANS METROPOLE

***Siège : Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 à ORLEANS***

BUREAU

PROCÈS-VERBAL

de la

Séance du 26 septembre 2024

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

le jeudi 26 septembre 2024 à 17h45

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville d'Orléans

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent Baude

| N° de l'ordre du jour | Objet | Pages |
|---|---|--------------|
| <u>VIE INSTITUTIONNELLE</u> | | |
| 1) | Vie institutionnelle - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 20 juin et du 11 juillet 2024..... | 323 |
| <u>ATTRACTIVITE</u> | | |
| 2) | Enseignement Supérieur et Formation - Université d'Orléans - Maison pour la Science - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024..... | 325 |
| 3) | Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Approbation de cinq conventions de soutien à passer avec les entreprises FLEURS FLEURS FLEURS, ALLIANCE BEAUTE, SAS BECQUES, CAFE DES SPORTS et BOULANGERIE DE L'EGLISE - Attribution de subventions..... | 329 |
| <u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u> | | |
| 4) | Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Approbation d'un avenant intermédiaire n° 2024-02 (l'avenant 7) pour le parc public..... | 331 |
| 5) | Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programmation 2024 de soutien aux projets - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Approbation d'une convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Pierres et Lumières..... | 334 |
| 6) | Habitat-logement - Programme local de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'association Compagnons Bâisseurs - Approbation d'une convention..... | 337 |

| | | |
|-----|---|-----|
| 7) | Habitat-Logement – Annulations d'opérations de logements sociaux de 2022 – Abrogation de subventions et d'agrément, résiliation de conventions de cofinancement signées avec LOGEMLOIRET et la SA 3F CENTRE VAL DE LOIRE..... | 340 |
| 8) | Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Programmation locative sociale 2024 des logements - Octroi d'agrément et de crédits délégués au titre des aides à la pierre - Attribution de subventions métropolitaines et approbation de deux conventions de cofinancement..... | 344 |
| 9) | Habitat-logement - Programmmations locatives sociales de 2014, 2015, 2017, 2018 et 2019 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement..... | 348 |
| 10) | Habitat-logement - Programmmations locatives sociales de réhabilitation thermique - Années 2021 et 2022 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement avec la SEM Les Résidences de l'Orléanais..... | 352 |

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

| | | |
|-----|--|-----|
| 11) | Cycle de l'eau – Salon professionnel CYCL'EAU Centre-Val de Loire 2024 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention et de partenariat à passer avec l'association CYCL'EAU - Attribution d'une subvention..... | 355 |
| 12) | Politique cyclable et circulations douces - Projet global d'accompagnement à la pratique du vélo - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Orléans Loiret Cyclisme - Attribution d'une subvention..... | 358 |

RESSOURCES

| | | |
|-----|--|------|
| 13) | Finances - SA HLM Valloire Habitat - Réhabilitation énergétique de 8 logements collectifs locatifs sociaux situés 22 Place de la Croix Morin à Orléans - Garantie d'un emprunt de 307 296 € à hauteur de 50 % - Approbation..... | 361 |
| 14) | Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans - Approbation..... | 3654 |
| 15) | Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation..... | 367 |

Le Président d'Orléans Métropole certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège d'Orléans Métropole le 3 octobre 2024 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Bureau.

Le secrétaire de séance,

M. Laurent BAUDE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-001 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Vie institutionnelle - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 20 juin et du 11 juillet 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
OLIVET : Cécile ADELLE,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 24 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séance |
| |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie institutionnelle - Approbation des procès-verbaux des séances du bureau du 20 juin et du 11 juillet 2024.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est soumis à l'approbation des élus.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver les procès-verbaux des séances du bureau des 20 juin et 11 juillet 2024 joints en annexes.

Annexe(s) : 2

- Procès-verbal du 11 juillet 2024

- Procès-verbal du 20 juin 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-002 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Enseignement Supérieur et Formation - Université d'Orléans - Maison pour la Science - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|--|
| Séances |
| Commission attractivité du 06 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 2 Enseignement Supérieur et Formation - Université d'Orléans - Maison pour la Science - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024.

La Maison pour la Science en Centre-Val de Loire, accompagne et forme depuis 2014 les enseignants des écoles primaires et des collèges de la Région dans le domaine des sciences et technologies.

Animée par l'université d'Orléans, en partenariat avec l'université de Tours, l'académie Orléans-Tours, la Maison pour la Science s'appuie sur l'expertise de la fondation « La Main à la pâte » qui développe une pédagogie innovante des sciences au service des professeurs et des élèves et propose des ressources, des formations et des dispositifs tels que la création de collèges pilotes « La Main à la pâte ».

La Maison pour la Science contribue à l'évolution des pratiques des enseignants dans le domaine des sciences afin que leurs élèves, futurs citoyens, puissent développer leur curiosité et leur esprit critique pour les sciences et la technologie. A cette fin, de nombreuses actions de formation sont organisées auprès notamment de classes du primaire et du secondaire pour la mise en place de projets scientifiques.

En 2023, près d'une trentaine d'actions de formation ont été organisées pour les enseignants des établissements primaires et secondaires de la Métropole. Treize classes de l'école primaire ont été accompagnées dans la mise en place de projets scientifiques, et on compte désormais 6 collèges labellisés « La main à la pâte ».

Ces actions sont reconduites en 2024 avec par ailleurs la programmation de conférences scientifiques à diffusion nationale, des webinaires axés sur la culture scientifique et la démarche technologique, et une série de tutoriels sur Youtube.

La Maison pour la Science prévoit également de réaliser des mallettes ressources pour les écoles de la Métropole notamment sur les thèmes suivants : les sciences et le sport ; la transition écologique et énergétique et la météorologie.

Enfin, la Maison pour la Science accompagne les établissements scolaires entre eux pour monter des projets scientifiques entre les cycles ayant vocation à promouvoir la culture scientifique et susciter des carrières scientifiques notamment auprès du public féminin.

La Maison pour la Science dépourvue de personnalité juridique est rattachée à l'Université d'Orléans ; celle-ci sollicite auprès d'Orléans Métropole une subvention de 15 000 € afin de soutenir son action en 2024 dont le budget prévisionnel s'élève à 271 000 €.

Pour rappel, le montant de la subvention en 2023 était de 15 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 accordant délégation au bureau pour le règlement de certaines affaires, notamment pour décider de l'attribution de subventions en lien avec les compétences de la Métropole pour des montants n'excédant pas 23 000 €, et pour approuver et signer tout document à cet effet,

Vu la demande de subvention de la Maison pour la Science Centre Val de Loire en date du 22 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'université d'Orléans pour l'activité menée par la Maison de la science Centre Val de Loire au titre de l'année 2024;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document correspondant ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 23, nature 657382 SUP, engagement n° 24SUP13702.

Annexe(s) : 1

- Budget Maison pour la Science 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-003 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économique de proximité et du CAP économie de proximité - Approbation de cinq conventions de soutien à passer avec les entreprises FLEURS FLEURS FLEURS, ALLIANCE BEAUTE, SAS BECQUES, CAFE DES SPORTS et BOULANGERIE DE L'EGLISE - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Romain ROY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 26 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|--|
| Séances |
| commission attractivité du 06 septembre 2024 |
| bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3

Développement commercial - Règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité - Approbation de cinq conventions de soutien à passer avec les entreprises FLEURS FLEURS FLEURS, ALLIANCE BEAUTE, SAS BECQUES, CAFE DES SPORTS et BOULANGERIE DE L'EGLISE - Attribution de subventions.

En 2023, les aides T.P.E. se transforment en fonds partenarial économie de proximité dont l'objectif est d'accompagner les projets des entreprises du quotidien. Ces entreprises doivent se réorganiser et s'adapter à de nombreux enjeux : évolution des modes de consommation, transition écologique et énergétique, usages numériques.

Par délibérations n° 2023-03-16 COMDEL-013 en date du 16 mars 2023 et n° 2023-07-12-COMDEL-023 du 12 juillet 2023, le règlement relatif au fonds partenarial a été approuvé par le conseil métropolitain précisant les conditions d'attribution des aides aux entreprises, ainsi que la convention avec la région Centre-Val de Loire pour sa mise en œuvre :

- le taux maximal d'aide est de 30 % du montant HT de l'investissement subventionnable avec un plafond de 5 000 € de subvention par dossier et à titre dérogatoire le taux pourra être porté à 50 % pour des investissements porteurs d'économie d'énergie,
- à titre exceptionnel et sur décision de la région Centre-Val de Loire pour les projets les plus significatifs le montant de l'aide pourra être supérieur,
- l'aide à l'investissement sera attribuée à l'ensemble des entreprises du territoire d'Orléans Métropole répondant aux critères d'attribution.

Les demandes en besoin d'investissement des entreprises SARL FLEURS FLEURS FLEURS, ALLIANCE BEAUTE, SAS BECQUES, CAFE DES SPORTS et BOULANGERIE DE L'EGLISE ont été présentées aux membres de la commission d'aides aux TPE le 2 juillet 2024. Ces cinq entreprises respectent les conditions d'éligibilité pour bénéficier de ce dispositif et ont ainsi reçu un avis favorable pour l'octroi de subvention selon le tableau annexé.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020OMDEC-127 du Président d'Orléans Métropole, en date du 12 juin 2020, modifiant le règlement d'aides aux T.P.E. lié aux adaptations apportées à la suite du Covid-19 par le conseil régional Centre-Val de Loire au cadre d'intervention « Aide en faveur des TPE. », venant compléter le dispositif régional « renaissance », par l'octroi d'aides conformes aux dispositions de l'article L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-03-16-COMDEL-013 du conseil métropolitain en date du 16 mars 2023 approuvant le nouveau règlement d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie et proximité et du CAP économie et proximité et accordant délégation au bureau pour accorder les aides dans le cadre du fonds partenarial économie et proximité et du CAP économie et proximité, aux entreprises du territoire d'Orléans Métropole,

Vu la délibération n°2023-07-12-COMDEL-023 du conseil métropolitain en date du 12 juillet 2023 approuvant la convention de mise en œuvre du fonds partenarial économie et proximité et du CAP économie et proximité passée avec la Région Centre Val de Loire ;

Vu l'avis de la commission attractivité,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'attribution de subventions aux entreprises : SARL FLEURS FLEURS FLEURS, ALLIANCE BEAUTE, SAS BECQUES, CAFE DES SPORTS et BOULANGERIE DE L'EGLISE figurants au tableau ci-dessous pour un montant total de 12 258 €,

| Enseigne | Investissement subventionnable | 30% du montant total des devis/factures HT | Montant accordé dans le cadre du plafond de 5 000€ |
|---------------------------|--------------------------------|--|--|
| SARL FLEURS FLEURS FLEURS | 14 463,77 € HT | 4 339 € | 4 339 € |
| ALLIANCE BEAUTE | 2 493,64 € HT | 748 € | 748 € |
| SAS BECQUES | 11 470,85 € HT | 3 441 € | 3 441 € |
| CAFE DES SPORTS | 10 194,77 € HT | 3 058 € | 3 058 € |
| BOULANGERIE DE L'EGLISE | 2 240,10 € HT | 672 € | 672 € |

- approuver les conventions de soutien correspondantes ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant pour signer les conventions correspondantes et tous les documents qui s'avèrent nécessaires à cette opération ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 632, nature 20421 COM, opération DC1H002.

Annexe(s) : 6

- Convention ALLIANCE BEAUTE
- Convention BOULANGERIE DE L'EGLISE
- Convention CAFE DES SPORTS
- Convention FLEURS FLEURS FLEURS
- Convention SAS BECQUES
- Tableau récapitulatif d'accord des subventions

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-004 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Approbation d'un avenant intermédiaire n° 2024-02 (l'avenant 7) pour le parc public.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 4 Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Approbation d'un avenant intermédiaire n° 2024-02 (l'avenant 7) pour le parc public.

Contexte

Le programme local de l'habitat (PLH) n° 4, adopté le 6 avril 2023, définit en son action 2-3a, la programmation et le financement de 2 800 logements sur sa durée, visant à produire une offre nouvelle de logements locatifs sociaux répondant aux besoins des habitants, tout en résorbant les déséquilibres d'offre locative sociale au sein du territoire de la métropole.

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole a pris la délégation des aides à la pierre dans le cadre d'une convention de délégation, reconduite dans une quatrième convention pour six ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Cette délégation permet de mettre en œuvre la politique de l'habitat à l'échelle de la métropole et de décider de l'attribution des aides à la pierre, notamment aux bailleurs sociaux publics et aux propriétaires privés, en faveur :

- de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, de la démolition des logements locatifs sociaux et des foyers logements,
- de la location-accession,
- de l'amélioration du parc privé,
- de la création et de l'amélioration des places d'hébergement.

La convention-cadre de délégation de compétence, approuvée par délibération n° 2021-12-16-COM - 85 du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2021 et signée le 22 décembre 2021 avec l'État, définit des objectifs globaux sur les 6 années de sa mise en œuvre et prévoit la signature d'un avenant annuel afin de définir les objectifs annuels, et les montants des enveloppes déléguées.

Définition de l'avenant 2024.02 à la convention cadre

L'avenant cadre 2024-01, approuvé par délibération n°2024-06-20-BUDEL-002 au bureau métropolitain du 20 juin 2024 a défini les conditions d'exercice de la délégation pour l'année 2024 en détaillant les objectifs annuels assignés par l'Etat au délégataire, les droits à engagements mis à disposition par l'Etat ainsi que le budget que la métropole entend affecter à ses politiques de soutien à la production de nouveaux logements sociaux.

Par courrier du 19 juillet 2024, modifié le 23 août 2024, l'Etat a attribué à Orléans Métropole une enveloppe de 598 500 € pour accompagner la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux, achevés depuis au moins 15 ans et avec des étiquettes E, F ou G.

Elle permettra de soutenir 63 logements locatifs sociaux, à raison de 9 500 € par logement rénovés.

Pour sa part, Orléans Métropole attribuera une aide de 1 000 € par logement réhabilité, soit un montant total de 63 000 €.

Cette enveloppe de 598 500 € correspondant au plan de relance, s'ajoutera à l'enveloppe de crédits délégués déjà affectée dans l'avenant 2024-01 (avenant 6) de 536 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du bureau en date du 24 février 2022 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des avenants aux conventions de délégation des aides à la pierre pour le logement social et l'amélioration de l'habitat privé ainsi que des avenants aux conventions de gestion passées avec l'A.N.A.H. (Agence Nationale de l'Habitat),

Vu l'avenant cadre 2024-01 à la convention de délégation de compétences relative aux aides à la pierre, approuvé par délibération n°2024-06-20-BUDEL-002 au bureau métropolitain du 20 juin 2024,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- autoriser l'approbation de l'avenant intermédiaire 2024-02 « avenant n° 7 » à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'État, fixant les droits à engagement (enveloppes financières) complémentaires pour l'année 2024 pour le parc public ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits de l'Etat 2024, section d'investissement, fonction 01, nature 4581, opération VP2H001W, engagement 24AID14855 ;
- inscrire la recette correspondante au budget délégué de l'Etat, section investissement, fonction 01, nature 4581, opération VP2H001W, engagement 24AID14859.

Annexe(s) : 1

- Avenant 2024-02 Délégation des aides à la pierre

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-005 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programmation 2024 de soutien aux projets - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Approbation d'une convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Pierres et Lumières.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 5 Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programmation 2024 de soutien aux projets - Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains - Approbation d'une convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Pierres et Lumières.

Contexte :

Le programme local de l'habitat n° 4 (PLH), approuvé en date du 06 avril 2023, est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il se décline en un programme de 22 actions.

L'action 3.4 prévoit de poursuivre le renouvellement urbain des quartiers fragilisés, en attribuant une aide financière métropolitaine sur certains projets engagés dans les quartiers bénéficiant du NPNRU et les autres quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole, approuvée par délibération en mai 2019, prévoit des projets sur trois quartiers QPV de la métropole, à savoir les quartiers de La Source et de l'Argonne à Orléans et le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

L'ensemble des bailleurs sociaux partenaires (Les résidences de l'Orléanais, Pierres & Lumières, Valloire Habitat, 3F Centre-Val de Loire et LogemLoiret) se sont engagés dans des programmes de réhabilitation ambitieux visant notamment à améliorer la performance thermique des logements et la résidentialisation des ensembles immobiliers.

L'opération proposée en 2024 est la suivante :

| Commune – QUARTIER | Intitulé Opération | Bailleur | Nombre logements | Cout / logement | Montant total travaux TTC | Subvention proposée |
|---------------------------|---|---------------------|-------------------------|------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| ORLEANS-LA SOURCE | Réhabilitation de la Résidence Alembert – Tour T 13 | Pierres et Lumières | 106 | 29 774 € | 3 156 000 € | 212 000 € |

La SA HLM Pierres et Lumières prévoit la requalification de la résidence Alembert – Tour T 13, située 2 place d'Alembert, dans le quartier de la Source à Orléans (construite en 1967) constituée de 106 appartements, dont 53 logts de type T2 et 53 logts T4.

Les travaux, détaillés ci-dessous, permettront de passer d'une classe D à B avec un label BBC 2024 recherché

- Isolation thermique du bâtiment
- Isolation de la toiture terrasse
- Traitement architectural des façades (bardages)
- Installation VMC en toiture-terrasse et création d'une VMC dans les logements
- Remplacement des bouches d'extraction dans les pièces humides
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Réfection de l'électricité des parties communes et des logements
- Remplacement des convecteurs / pose de robinets thermostatiques

Les charges de chauffage pourraient diminuer de 60%.

Ces travaux seront l'occasion de réaliser d'autres adaptations sur le bâtiment, dont la création d'une loge de gardien et le déplacement de l'entrée principal du bâtiment.

Le chantier débutera au premier trimestre 2025 pour une durée de 18 mois.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019-05-28-COM-07 du conseil métropolitain en date du 28 mai 2019, approuvant la convention à passer avec l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, la commune d'Orléans et les autres partenaires, définissant le programme pluriannuel de renouvellement urbain sur le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle et sur les quartiers de l'Argonne et de La Source à Orléans ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 attribuant au bureau la délégation pour attribuer des aides publiques (dans le cadre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre et au titre de sa politique de soutien au logement) en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que des prestations d'études et d'ingénierie y afférentes, et approuver les conventions correspondantes,

Vu le courrier de demande de subvention de la SA HLM Pierres et Lumières en date du 10 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention métropolitaine de 212 000 € à la SA HLM PIERRES ET LUMIERES pour la réhabilitation de la résidence Alembert, tour T 13 dans le quartier de La Source à Orléans, au titre de l'année 2024 ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 552, nature 20422, op. VH1P020S, de l'engagement n° 24LOG14888 à la SA HLM PIERRES ET LUMIERES pour un montant de 212 000 € ;
- approuver la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM PIERRES ET LUMIERES, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

Annexe(s) : 1

- Convention de cofinancement résidence Alembert. T13

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-006 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Programme local de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'association Compagnons Bâisseurs - Approbation d'une convention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. CHOUIN

N° 6 Habitat-logement - Programme local de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'association Compagnons Bâisseurs - Approbation d'une convention.

Contexte :

Dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, la convention intercommunale d'attribution approuvée par le conseil métropolitain du 20 décembre 2018 prévoit notamment d'« accompagner les ménages dans leurs parcours résidentiels ». Cette question représente un enjeu important puisque, sur la métropole, 37% des demandes de logement social sont des demandes de mutation interne au sein du parc social (soit 5 081 demandes en 2023).

Parmi ces demandes de mutation, certaines ne peuvent aboutir en raison d'une dégradation importante du logement occupé. Ces mutations dites « bloquées » font l'objet d'une action inter partenariale mise en œuvre par l'association des Compagnons Bâisseurs avec les bailleurs sociaux du territoire. Depuis 2019, celle-ci a aidé 54 familles à réaliser elles-mêmes des travaux dans le logement afin de rendre possible leur relogement dans un nouveau logement social.

Cette action permet :

- d'accélérer la fluidité du marché du logement social,
- de résoudre des situations sociales délicates dues à l'inadéquation entre le ménage et le logement social occupé,
- de créer du lien entre les bailleurs sociaux qui s'associent dans une recherche commune de solutions de logements.

L'action proposée par l'association les compagnons bâtisseurs

Au gré de la mise en œuvre de cette action, l'association a constaté que d'autres ménages pouvaient se trouver en difficulté pour réaliser eux-mêmes des petits travaux dans leur logement ; amenant l'association à proposer 3 actions complémentaires en lien avec les bailleurs sociaux :

- des micro-chantiers jusqu'à 2 jours d'intervention dans le but d'une meilleure appropriation du logement et un entretien de qualité.
- une campagne de prévention eau – énergie – qualité de l'air intérieur dans un ensemble immobilier défini par un bailleur social (diagnostic dans chaque logement, mesure de la qualité de l'air et des débits d'eau et installation de mousseurs et d'ampoule LED)
- des ateliers collectifs pour mieux comprendre son logement et l'entretenir.

L'action de l'association concourt à la réalisation d'objectifs de politiques publiques du PLH4 de la Métropole, telles que « promouvoir les éco gestes » et « soutenir les mutations au sein du parc social ». C'est pourquoi, il est proposé qu'Orléans Métropole participe financièrement en 2024 à l'action à hauteur de 20 000 € pour l'accompagnement de 12 ménages dont la mutation est bloquée (10 200 €) et la participation aux autres actions (9 800 €).

Pour rappel, la subvention accordée à l'association au titre de l'année 2023 était de 12 314 €.

Le plan de financement pour l'année 2024 est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Achats | 33 297 € | CGET | 20 000 € |
| Impôts et taxes | 4 517 € | Cap Asso | 11 000 € |
| Charges de personnel | 110 668 € | Orléans Métropole | 20 000 € |
| Dotations aux amortissements | 2 840 € | Ville d'Orléans | 6 600 € |
| Charges fixes de fonctionnement | 13 320 € | Bailleurs sociaux | 52 100 € |
| | | USH | 28 079 € |
| | | CAF45 | 20 000 € |
| | | Divers | 6 863 € |
| TOTAL CHARGES | 164 642 € | TOTAL RECETTES | 164 642 € |

Il convient également d'approuver la convention correspondante à passer avec l'association.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 accordant délégation au bureau pour le règlement de certaines affaires, notamment pour décider de l'attribution de subventions en lien avec les compétences de la Métropole pour des montants n'excédant pas 23 000 €, et pour approuver et signer tout document à cet effet,

Vu la demande de subvention formulée auprès d'Orléans Métropole par l'association Compagnons Bâisseurs en date du 13 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- soutenir l'action proposée par l'association Compagnons Bâisseurs dans le cadre du PLH4,
- attribuer la subvention correspondante à cette association pour un montant total de 20 000 € au titre de l'année 2024 ;
- approuver la convention à passer, au titre de l'année 2024, avec l'association Compagnons Bâisseurs ;
- autoriser M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document lié au versement de la subvention ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section fonctionnement, fonction 552, nature 65748, opération VH1H065, engagement 24LOG14879.

Annexe(s) : 1

- Convention compagnons bâtisseurs

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-007 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-Logement – Annulations d'opérations de logements sociaux de 2022 – Abrogation de subventions et d'agrément, résiliation de conventions de cofinancement signées avec LOGEMLOIRET et la SA 3F CENTRE VAL DE LOIRE.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 1 |
| Nombre d'élus en exercice | 30 |
| Nombre de votants | 24 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 7 Habitat-Logement – Annulations d’opérations de logements sociaux de 2022 – Abrogation de subventions et d’agrèments, résiliation de conventions de cofinancement signées avec LOGEMLOIRET et la SA 3F CENTRE VAL DE LOIRE.

Contexte :

Le programme local de l’habitat n° 3 (PLH), approuvé par délibération n° 5629 en date du 19 novembre 2015 et prolongé jusqu’au 31 décembre 2022 par délibération n° 2021-11-09-COM-47, approuvée en date du 9 novembre 2021, est un document stratégique de programmation qui définit l’ensemble de la politique locale de l’habitat.

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole, délégataire des aides à la pierre depuis 2005, a signé une quatrième convention de délégation des aides à la pierre le 16 décembre 2021 pour six ans, soit jusqu’en 2027.

Certaines opérations de logements locatifs sociaux, qui avaient fait l’objet de décisions approuvées par délibération aux bureaux et conseils métropolitains de 2022 doivent être annulées suite à une information du bailleur.

Il convient de résilier les décisions de financement relatives aux aides à la pierre de l’Etat ainsi que les conventions de cofinancement conclues avec Orléans Métropole et de mettre un terme aux engagements financiers.

OFFRE NOUVELLE

➤ Annulation d’une opération :

Opération située rue de la Borde à Ormes de LOGEMLOIRET composée de 10 logements sociaux PLAI inclusifs avec les PEP 45.

Cet agrément doit être supprimé puisque l’emplacement du projet a été modifié. La commune a en effet proposé au bailleur un nouveau terrain, rue du Paradis, plus proche de l’entreprise L’OREAL.

Par conséquent, il convient de formaliser par délibération l’abrogation des subventions et agréments, accordés à LOGEMLOIRET dans le cadre de la convention de délégation 2022-2027 et du PLH n°3. L’opération n’ayant pas démarré, aucune subvention n’a été versée. Aucune garantie d’emprunt n’a été accordée.

REHABILITATION

➤ Annulation d’une opération

En 2022, la SA HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE a bénéficié d’un financement PALULOS RELANCE pour la requalification thermique d’un pavillon situé 26 rue des Cerisiers à MARDIE.

Les travaux prévus consistaient au remplacement du système de ventilation actuel, au remplacement des menuiseries extérieures ainsi qu’à l’isolation des combles et des planchers.

Finalement, s'agissant d'un logement géographiquement isolé de l'ensemble du patrimoine géré par la société 3F Centre Val de Loire, et non occupé, il a été décidé par le bailleur, en accord avec la commune, de mettre en vente ce pavillon. Aujourd'hui, ce logement a été acheté par un ménage, conformément aux obligations de ressources dans le cadre de l'acquisition d'un logement social.

Aucune garantie d'emprunt n'a été accordée.

Liste des opérations annulées

| Bailleur | Commune | Nom Opération - Adresse | Délibération initiale | Crédits Métropolitains votés | Crédits Délégués votés | N° Engagement | Motif modification - renoncement |
|------------------------|---------|-------------------------------|---|------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| LOGEMLOIRET | ORMES | Rue de la Borde | n°2022-12-15-BUDEL-002 du registre délibération du bureau du 15 décembre 2022 | 30 000 € | 72 000 € | 22 LOG 16998 22 AID 17436 | foncier |
| 3F CENTRE VAL DE LOIRE | MARDIE | 26 rue des Cerisiers | n°2022- 09-29-BU-15 registre délibération du bureau du 29 septembre 2022 | 0 € | 4 000 € | 22AID13723 | Vente du pavillon |
| TOTAL | | | | 30 000 € | 76 000 € | | |

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme local de l'habitat n° 4 approuvé par délibération n°2023-04-06-COMDEL-15 en date du 6 avril 2023 ;

Vu la délibération n° 2021-12-16-COM-85 du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2021 approuvant la nouvelle convention cadre de délégation des aides à la pierre passée avec l'Etat pour 2022-2027 ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 avril 2022 attribuant des aides publiques (dans le cadre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre et au titre de sa politique de soutien au logement) en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que des prestations d'études et d'ingénierie y afférentes, et approuver les conventions correspondantes;

Vu la délibération n° 2022-12-15-BUDEL-002 du Bureau du 15 décembre 2022, relative à l'attribution de subventions et d'agrément à LOGEMLOIRET pour l'opération rue de la Borde à Ormes ;

Vu la délibération n° 2022-09-29-BU-15 du Bureau du 29 septembre 2022 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SA HLM 3F Centre Val de Loire pour l'opération 26 rue des Cerisiers à Mardié ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'abrogation partielle de la délibération n° 2022-12-15-BUDEL-15 du Bureau du 15 décembre 2022 portant sur 10 agréments, délivrés en 2022 au nom de l'Etat pour l'opération située rue de la Borde à Ormes par la LOGEMLOIRET ;

- approuver l'abrogation des subventions pour 10 PLAI de 30 000 € au titre de la métropole d'Orléans à LOGEMLOIRET pour l'opération située rue de la Borde à Ormes, fonction 552 nature 204182, opération VH1P04OH, engagement 22LOG16998 ;
- approuver l'abrogation de la subvention de 10 PLAI de 72 000 € au titre des crédits délégués 2022 de l'Etat à LOGEMLOIRET pour la réalisation de 10 PLAI situés rue de la Borde à Ormes, fonction 01 nature 458153, opération VP2H001S, réservation de crédits engagement 22AID17436 ;
- approuver l'abrogation partielle de la délibération n° 2022-09-29-BU-15 du Bureau du 29 septembre 2022 portant sur 1 agrément PALULOS RELANCE délivré en 2022 au titre de la délégation des aides à la pierre pour l'opération située 26 rue des Cerisiers à Mardié par la SA HLM 3F Centre Val de LOIRE ;
- approuver l'abrogation de la subvention de 4 000 € au titre des crédits délégués 2022 à la SA HLM 3F Centre Val de Loire pour l'opération 26 rue des Cerisiers à Mardié, engagement 22AID13723 ;
- approuver la résiliation de la convention de cofinancement relative à l'opération de la rue de la Borde à Ormes ;
- annuler l'inscription des recettes correspondantes au budget délégué de l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-008 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Programmation locative sociale 2024 des logements - Octroi d'agrément et de crédits délégués au titre des aides à la pierre - Attribution de subventions métropolitaines et approbation de deux conventions de cofinancement.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 2 |
| Nombre d'élus en exercice | 29 |
| Nombre de votants | 23 |
| Quorum..... | 15 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 8 Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Programmation locative sociale 2024 des logements - Octroi d'agréments et de crédits délégués au titre des aides à la pierre - Attribution de subventions métropolitaines et approbation de deux conventions de cofinancement.

Contexte :

Le programme local de l'habitat (PLH) n° 4, adopté le 6 avril 2023, définit en son action 2-3a, la programmation et le financement de 2 800 logements sur sa durée, visant à produire une offre nouvelle de logements locatifs sociaux répondant aux besoins des habitants, tout en résorbant les déséquilibres d'offre locative sociale au sein du territoire de la métropole.

Dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Orléans Métropole a signé une quatrième convention de délégation des aides à la pierre le 16 décembre 2021 pour six ans, soit jusqu'en 2027.

La programmation prévisionnelle 2024 des logements sociaux a été approuvée par la délibération n° 2024-06-20-COMDEL-022 en date du 20 juin 2024.

Les programmes déposés sont instruits au fur et à mesure de leur avancement

1) Description des 15 opérations, représentant 46 logements sociaux :

Les 15 programmes ont été retenus lors de la définition de la programmation locative sociale partielle le 20 juin 2024. Chaque programme a fait l'objet d'un accord écrit du Maire concerné.

Le programme de 40 logements porté par les Résidences de l'Orléanais à Orléans, sur le quartier de l'Argonne, est une maison intergénérationnelle composée de 30 logements réservés aux seniors (art. 20 « loi ASV adaptation de la société au vieillissement ») et de 10 logements réservés aux ménages primo-locataires (art. 109 – loi ELAN) de moins de 30 ans. La résidence comprendra des espaces communs, dont des jardins partagés.

Les programmes ont été instruits au regard du règlement des aides métropolitaines 2024.

En outre, 11 programmes représentant 115 LLI et 1 programme de 8 logements en Bail Réel Solidaire (soit de l'accession abordable), inscrits à la programmation prévisionnelle, ont été instruits et feront l'objet d'un accord formel de la métropole.

| Commune | Baillieur | Nom Opération - Adresse | n° opération | PLAI ANRU | PLUS | PLUS AA | PLAI | PLAI AA | PLS | PSLA | LLI | BRS | Crédits Délégués | Orléans Métropole | |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------|-----------|------|---------|------|---------|-----|------|-----|-----|------------------|-------------------|---------------------|
| | | | | | | | | | | | | | | OFFRE NOUVELLE | Reconstitution ANRU |
| CHECY | France LOIRE | Avenue de Gien | 20244523400003 | | | | | | 2 | | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| FLEURY LES AUBRAIS | Les Résidences de l'Orléanais | 17 rue Paul Bert | - | | | | | | | | 6 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| FLEURY LES AUBRAIS | VALLOIRE HABITAT | Luminescence | - | | | | | | | | 11 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | Les Résidences de l'Orléanais | Borde aux mignons / Wichita Est | - | 40 | | | | | | | | | 0,00 € | 0,00 € | 75 000,00 € |
| ORLEANS | Les Résidences de l'Orléanais | 71 rue Vieille Levée | - | | | | | | | | 9 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | Les Résidences de l'Orléanais | 82 rue de la Bretonnerie | - | | | | | | | | 9 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | Les Résidences de l'Orléanais | Avenue de la Libération | - | | | | | | | | 30 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | 3 F CVL | 71 Route d'Olivet | - | | | | | | | | 10 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | 3 F CVL | 62 rue du Pressoir Neuf | - | | | | | | | | 6 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| ORLEANS | France LOIRE | Rue Guillaume Budé | - | | | | | | | | 20 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| SAINT CYREN VAL | Les Résidences de l'Orléanais | Les Iris | 20244523400025 | | | 3 | | 1 | | | | | 23 200,00 € | 16 000,00 € | 0,00 € |
| SAINT JEAN DE LA RUELLE | VALLOIRE HABITAT | Zac Alleville Nord | - | | | | | | | | 8 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| SARAN | Les Résidences de l'Orléanais | Le Saranais (4 lgts neufs) | - | | | | | | | | 4 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| SARAN | Les Résidences de l'Orléanais | Le Saranais (1 lgt AA) | - | | | | | | | | 1 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| SARAN | France LOIRE | 690 rue de la Montjoie | - | | | | | | | | 9 | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total : | | | | 40 | 0 | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 | 115 | 8 | 23 200,00 € | 16 000,00 € | 75 000,00 € |
| Total nombre de logements : | | | | 46 | | | | | | | | | | | |

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-12-16-COMDEL-85 du 16 décembre 2021 du conseil métropolitain approuvant la nouvelle convention cadre de délégation des aides à la pierre passée avec l'Etat pour 2022-2027 ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 attribuant au bureau la délégation pour attribuer des aides publiques (dans le cadre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre et au titre de sa politique de soutien au logement) en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que des prestations d'études et d'ingénierie y afférentes, et approuver les conventions correspondantes ;

Vu la délibération n° 2023-04-06-COMDEL-015 du 6 avril 2023 du conseil métropolitain approuvant le programme local de l'habitat n° 4 ;

Vu la délibération n° 2024-06-20-COMDEL-022 du conseil métropolitain en date du 20 juin 2024 approuvant la programmation prévisionnelle 2024 des logements sociaux ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués pour 1 PLAI AA et 3 PLUS AA, pour un montant de 23 200 €,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits de l'Etat 2024, section investissement, fonction 01, nature 4581, opération VP2H001W, pour un montant de 23 200 €, engagement 24AID14862,
- inscrire la recette correspondante au titre du budget délégué de l'Etat, section investissement, fonction 01, nature 4581, opération VP2H001W, pour un montant de 23 200€, engagement 24AID14864,
- approuver la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains pour 1 PLAI AA et 3 PLUS AA pour un montant de 16 000 €,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits métropolitains, section investissement, fonction 552, nature, pour un montant de 16 000 €, VH1P040J, engagement 24LOG14972,
- approuver la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits ANRU pour 40 PLAI ANRU pour un montant de 75 000 €,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ANRU, section investissement, fonction 552, nature, pour un montant de 75 000 €, VH1P021J, engagement 24LOG14977,
- approuver la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet d'agrèments au titre des aides à la pierre pour 1 PLAI AA et 3 PLUS AA,
- approuver les deux conventions de cofinancement à passer avec la SEM Les Résidences de l'Orléanais ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

Annexe(s) : 2

- Convention de cofi les iris
- Convention de cofinancement borde aux mignons

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, MARCEAU VILLARET

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-009 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Programmations locatives sociales de 2014, 2015, 2017, 2018 et 2019 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 2 |
| Nombre d'élus en exercice | 29 |
| Nombre de votants | 23 |
| Quorum..... | 15 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 9 Habitat-logement - Programmations locatives sociales de 2014, 2015, 2017, 2018 et 2019 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement.

Le Programme Local de l'Habitat n°4 (PLH) approuvé par délibération n° 2023-04-06-COMDEL-017 en date du 6 avril 2023, est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la Politique Locale de l'Habitat. Il se décline en plusieurs actions.

Dans le cadre des instructions des paiements restant à effectuer sur les anciens programmes, dans le cadre du PLH3, il est apparu que, en raison de difficultés rencontrées par les bailleurs, les opérations n'ont pas pu débuter ou s'achever dans les délais fixés dans les conventions de cofinancement initiales, lesquelles sont caduques. Par conséquent, il convient de formaliser, par délibération, une nouvelle convention de cofinancement pour chaque opération afin de procéder au versement des paiements, et ainsi d'accompagner les opérations. Il est à noter que ces nouvelles conventions modifient les délais de réalisation des programmes sans modifier les montants de subventions.

| Commune | Bailleur | Nom Opération- | Délibération d'origine | Date de signature de la convention de cofinancement | PLUS | PLAI | PLS | Crédits Métropolitains votés | Acompte déjà versé | Solde restant à mandater |
|-----------------------|---------------------------|--|------------------------|---|------|-------------------|-----|------------------------------|--------------------|--------------------------|
| ST DENIS EN VAL | Valloire habitat | Route de Sandillon | 006501 | 26/10/2017 | 6 | 3 | | 39 000 € | 7 500 € | 31 500 € |
| CHECY | 3 F Centre Val de Loire | 101 bis av Nationale (ex 103 av Nationale) | 2019-12-19-COM-49 | 19-12-2019 | 6 | 3 | | 21 000 € | 0 € | 21 000 € |
| OLIVET | Valloire habitat | Les Petites Chaumonières rue de l'Anguille | 005109 | 11/12/2014 | 14 | 4 | | 42 636 € | 21 318 € | 21 318 € |
| ST JEAN DE LA RUELLE | Valloire habitat | ZAC Alleville | 5648 | 03/12/2015 | 7 | 3 | | 33 660 | 16 830 € | 16 830 € |
| LA CHAPELLE ST MESMIN | Logem Loiret | Les Blancs | 6581 | 21/12/2017 | 4 | 2 | | 17 000 € | 5 000 € | 12 000 € |
| LA CHAPELLE ST MESMIN | Résidences de l'Orléanais | Rte d'Orléans | 2022-12-15 | 15/12/2022 | 13 | 6 PLAI ANRU | 19 | 21 500 € | 0 | 21 500 € |
| BOU | LOGEM LOIRET | Rue St Marc | 6573 | 21/02/2017 | | 8 PLU S 4 PLAI AA | | 52 000 € | 10 000 € | 42 000 € |
| INGRE | ADOMA | 1, impasse de la Mouchetière | 2018-11-15 | 27/02/2019 | | 96 | | 154 800 € | 77 400 € | 77 400 € |
| INGRE | ADOMA | 1, impasse de la Mouchetière | 2017-12-21 | 29/12/217 | | 64 | | 103 200 € | 51 500 € | 51 700 € |

Il est à préciser que les décisions relatives aux garanties d'emprunts accordées ne sont pas impactées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L301-3, L301-5-1 et suivants,

Vu le programme local de l'habitat n° 4 approuvé en date du 6 avril 2023,

Vu les délibérations :

- 6501 du 26 novembre 2017 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SA HLM VALLOIRE HABITAT pour l'opération route de Sandillon à SAINT DENIS EN VAL
- 2019-12-19-COM-49 du 19 décembre 2019 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SA HLM 3F CVL pour l'opération 101 BIS avenue Nationale à CHECY
- 005109 du 11 décembre 2014 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SA HLM VALLOIRE HABITAT pour l'opération Les petites Chaumonières rue de l'Anguille à OLIVET
- 5648 du 03 décembre 2015 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SA HLM VALLOIRE HABITAT pour l'opération Zac Alleville à SAINT JEAN DE LA RUELLE
- 6581 du 21 décembre 2017 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à l'OPH LOGEM LOIRET pour l'opération Les Blancs à LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- 2022-12-15-BUDEL-002 du 15 décembre 2022 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à la SEM Résidence de l'Orléanais pour l'opération route d'Orléans à LA CHAPELLE SAINT MESMIN
- 006573 du 21 décembre 2017 relative à l'attribution de subventions et d'agrément à LOGEMLOIRET pour l'opération rue St Marc à BOU
- 2018-11-15-BU-05 du 15 novembre 2018 relative à l'attribution d'une subvention à ADOMA pour la reconstitution d'une résidence sociale et la construction de 96 PLAI à INGRE
- 6575 du 21 décembre 2017 relative à l'attribution de deux subventions à ADOMA pour la reconstitution d'une résidence sociale et la construction de 64 PLAI à INGRE

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 attribuant au bureau la délégation pour attribuer des aides publiques (dans le cadre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre et au titre de sa politique de soutien au logement) en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que des prestations d'études et d'ingénierie y afférentes, et approuver les conventions correspondantes,

Vu le caractère caduc des conventions de cofinancement relatives aux opérations suivantes :

- VALLOIRE HABITAT – SAINT DENIS EN VAL– route de Sandillon – 6 PLUS – 3 PLAI
- 3F CVL - CHECY 101 bis avenue Nationale 6 PLUS – 3 PLAI
- VALLOIRE HABITAT OLIVET Les Petites Chaumonières rue Anguille 14 PLUS – 4 PLAI
- VALLOIRE HABITAT SAINT JEAN DE LA RUELLE Zac d'Alleville 7 PLUS – 3 PLAI
- LOGEM LOIRET LA CHAPELLE SAINT MESMIN Les Blancs 4 PLUS- 2 PLAI
- RESIDENCES DE L'ORLEANAIS LA CHAPELLE SAINT MESMIN Route d'Orléans 13 PLUS – 6 PLAI ANRU
- LOGEMLOIRET- BOU rue St Marc 8 PLUS- 4 PLAI AA
- ADOMA – INGRE – 1, impasse de la Mouchetière – 96 PLAI
- ADOMA – INGRE – 1, impasse de la Mouchetière – 64 PLAI

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conventions de cofinancement ayant pour objet d'accompagner les opérations et pouvoir procéder aux paiements des subventions métropolitaines (acomptes et soldes) et de clôturer les opérations mentionnées ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Annexe(s) : 9

- convention de cofi ADOMA
- convention de cofi ADOMA 96 Igts
- convention de cofi alleville
- convention de cofi av nationale
- convention de cofi chaumonière
- convention de cofi les blancs
- convention de cofi route d'orleans
- convention de cofi rte sandillon
- convention de cofi rue St Marc

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, MARCEAU VILLARET

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-010 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Habitat-logement - Programmations locatives sociales de réhabilitation thermique – Années 2021 et 2022 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement avec la SEM Les Résidences de l'Orléanais.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 2 |
| Nombre d'élus en exercice | 29 |
| Nombre de votants | 23 |
| Quorum..... | 15 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. SCHLESINGER

N° 10 Habitat-logement - Programmations locatives sociales de réhabilitation thermique – Années 2021 et 2022 - Régularisation des paiements et clôture des opérations - Approbation de nouvelles conventions de cofinancement avec la SEM Les Résidences de l'Orléanais.

Contexte :

Le Programme Local de l'Habitat n°4 (PLH) approuvé par délibération n° 2023-04-06-COMDEL-017 en date du 6 avril 2023, est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la Politique Locale de l'Habitat. Il se décline en plusieurs actions.

Lors des instructions des paiements restant à effectuer sur les anciens programmes de réhabilitation thermiques, financées dans le cadre du PLH3, il est apparu que, certaines opérations de réhabilitation thermiques portées par la SEM Les Résidences de l'Orléanais n'ont pas pu débiter ou s'achever dans les délais fixés par les conventions de cofinancement initiales, lesquelles sont devenues caduques.

Par conséquent, il convient de formaliser, par délibération, une nouvelle convention de cofinancement pour chaque opération afin de pouvoir procéder au versement des aides, et ainsi d'accompagner les opérations. Il est à noter que ces nouvelles conventions modifient les délais de réalisation des programmes sans modifier les montants de subventions initiaux.

| Commune | Bailleur | Nom Opération- | Délibération d'origine | Date de signature de la convention de cofinancement | Crédits Métropolitains votés | Acompte déjà versé | Solde restant à mandater |
|--------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|---|------------------------------|--------------------|--------------------------|
| Fleury les Aubrais | SEM Les Résidences de l'Orléanais | Grande Salle | 2021-10-14-BU-06 | 03/11/2021 | 173 000 € | 86 500 € | 86 500 € |
| Orléans | SEM Les Résidences de l'Orléanais | Résidence Pont Bannier | 2022-07-12-BU-10 | 05/08/2022 | 30 000 € | 0 € | 30 000 € |

Il est à préciser que les décisions relatives aux garanties d'emprunts accordées ne sont pas impactées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations :

- 2021-10-14-BU-06 du 14 octobre 2021 relative à l'attribution de subventions à la SEM Les Résidences de l'Orléanais pour l'opération de réhabilitation thermique GRANDE SALLE de 173 logements à Fleury les Aubrais et la convention afférente signée le 03 novembre 2021,
- 2022-07-12-BU-10 du 12 juillet 2022 relative à l'attribution de subventions à la SEM Les Résidences de l'Orléanais pour l'opération de réhabilitation thermique Résidence PONT BANNIER de 30 logements à Orléans et la convention afférente signée le 05 août 2022,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 attribuant au bureau la délégation pour attribuer des aides publiques (dans le cadre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre et au titre de sa politique de soutien au logement) en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que des prestations d'études et d'ingénierie y afférentes, et approuver les conventions correspondantes,

Vu le caractère caduc des conventions de cofinancement relatives aux opérations suivantes :

- SEM Les Résidences de l'Orléanais- FLEURY LES AUBRAIS – GRANDE SALLE
- SEM Les Résidences de l'Orléanais- ORLEANS – Résidence PONT BANNIER

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

-approuver les nouvelles conventions de cofinancement ayant pour objet d'accompagner les opérations afin de pouvoir procéder aux paiements des subventions métropolitaines (acomptes et soldes restant à verser) et de clôturer les opérations mentionnées ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document correspondant ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 552, nature 20422, opération VH1P031.

Annexe(s) : 2

- Convention cofi 2 grande salle
- Convention de cofi 2 pont bannier

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN, MARCEAU VILLARET

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-011 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Cycle de l'eau – Salon professionnel CYCL'EAU Centre-Val de Loire 2024 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention et de partenariat à passer avec l'association CYCL'EAU – Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission transition écologique du 12 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : MME CAILLETEAU-CRUCY

N° 11

Cycle de l'eau – Salon professionnel CYCL'EAU Centre-Val de Loire 2024 -
Approbation d'une convention d'attribution de subvention et de partenariat à
passer avec l'association CYCL'EAU – Attribution d'une subvention.

L'association CYCL'EAU a pour objectif de mettre en relation les professionnels de la gestion de l'eau privés (industries, bureaux d'études, entreprises de travaux publics, très petites entreprises (TPE) innovantes, organismes de formation ...) et publics (collectivités et autres établissements de bassin) au travers de rendez-vous régionaux.

Ces salons sont déclinés à l'échelle des territoires et de leurs bassins hydrographiques pour favoriser la rencontre et l'échange des professionnels et experts du domaine et ainsi recueillir des retours d'expériences sur les enjeux et défis actuels dans la gestion de l'eau. A ce jour, 20 éditions ont été organisées à travers la France.

C'est en ce sens que l'association CYCL'EAU a sollicité la participation d'Orléans Métropole, au titre de ses compétences relatives au petit cycle de l'eau (assainissement, eaux pluviales et adduction en eau potable) pour l'organisation d'une première édition en Centre-Val de Loire. Elle organisera ainsi en partenariat avec Orléans Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ce premier salon qui se tiendra au complexe d'Orléans Métropole (CO'Met) les 9 et 10 octobre 2024.

Durant ces deux jours, Orléans Métropole disposera d'un stand dédié et animera une conférence sur le thème de l'eau dans la ville ainsi qu'une conférence/atelier sur l'usage des eaux non conventionnelles.

Par ailleurs, une visite de la station d'épuration d'Orléans-La Source/Saint-Cyr-en-Val avec la réutilisation des eaux usées traitées sera organisée et animée par Orléans Métropole sur une demi-journée.

La convention d'attribution de subvention et de partenariat a pour objet de définir les modalités de soutien financier et de partenariat avec l'association CYCL'EAU et Orléans Métropole pour l'organisation du salon professionnel CYCL'EAU Orléans Centre-Val de Loire avec une participation à hauteur de 10 000 € équivalent à environ 3 % du montant total estimé des dépenses éligibles au titre du projet pour lequel la subvention est sollicitée.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 accordant délégation au bureau métropolitain pour le règlement de certaines affaires, notamment pour décider de l'attribution de subventions en lien avec les compétences de la métropole pour des montants n'excédant pas 23 000 €, et pour approuver et signer tout document à cet effet,

Vu la demande de subvention en date du 20 mai 2024,

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Vu l'avis du conseil d'exploitation,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec l'association CYCL'EAU ayant pour objet de définir les modalités de soutien financier et de partenariat pour l'organisation du salon professionnel CYCL'EAU Centre-Val de Loire se tenant les 9 et 10 octobre 2024 au complexe d'Orléans Métropole (CO'Met)à Orléans ;
- approuver, dans le cadre de ce partenariat, le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association CYCL'EAU ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget annexe eau 2024, section fonctionnement, chapitre 67, nature 6743, gestionnaire EAU.

Annexe(s) : 2

- convention avec l'association CYCL'EAU
- plan de financement

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-012 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Politique cyclable et circulations douces - Projet global d'accompagnement à la pratique du vélo -
Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Orléans Loiret Cyclisme -
Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|--|
| Séances |
| Commission espace public et proximité du 11 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. DUMAS

N° 12 Politique cyclable et circulations douces - Projet global d'accompagnement à la pratique du vélo - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Orléans Loiret Cyclisme - Attribution d'une subvention.

L'association Orléans Loiret Cyclisme est une association loi 1901 créée en 1947. Elle accompagne la pratique sportive des jeunes et développe le savoir rouler à vélo pour leur apprendre la maniabilité du vélo dans les écoles.

L'association a prévu de mettre en œuvre ses actions d'apprentissage du vélo auprès du jeune public pour développer le savoir rouler à vélo (SRAV) des enfants scolarisés dans le primaire.

L'association a également prévu d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du savoir rouler à vélo (SRAV) dans le but de promouvoir l'utilisation du vélo chez les enfants pour leurs déplacements.

Cette action s'inscrit dans les objectifs définis dans le projet d'Orléans Métropole de favoriser la mobilité au quotidien des habitants sur son territoire et d'encourager la pratique cyclable des plus jeunes. Elle conforte l'engagement d'Orléans Métropole à accompagner les communes dans leur développement de la pratique du vélo pour les plus jeunes, au travers de plusieurs actions autour de l'apprentissage du savoir rouler à vélo (SRAV) telles que la formation des agents, la mise à disposition d'équipements de sécurité, l'appui à l'organisation des sessions dans les écoles...

Dans ce cadre, Orléans Métropole a été sollicitée en date du 31 mai 2024 afin de soutenir cette action en 2024 par le versement d'une subvention. La demande porte sur une aide à hauteur de 4 000 € pour 2024 (soit 50 % du budget prévisionnel du projet) afin d'accompagner l'association dans son acquisition de vélos nécessaires à la mise en œuvre du savoir rouler à vélo pour tous les jeunes qui ne possèdent pas un vélo en état de rouler en sécurité et qui ne pourraient donc bénéficier de la formation au SRAV sans un prêt de vélo.

Il est proposé d'y donner une suite favorable et d'approuver une convention de soutien à l'association Orléans Loiret Cyclisme définissant les modalités financières et administratives d'attribution par Orléans Métropole de cette subvention.

La convention prendra effet à sa notification et s'achèvera au terme de l'instruction du bilan de ce projet, soit au plus tard le 31 mars 2025.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022 accordant des délégations au bureau pour le règlement de certaines affaires et notamment pour décider de l'attribution de subventions en lien avec les compétences de la métropole pour des montants n'excédant pas 23 000 €, approuver et signer tout document à cet effet ;

Vu la demande de subvention en date du 31 mai 2024 ;

Vu l'avis de la commission espace public et proximité ;

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € pour 2024 (soit 50 % du budget prévisionnel du projet), ayant pour objet définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole apporte son soutien au dispositif global d'accompagnement à la pratique du vélo des plus jeunes en vue de promouvoir l'utilisation du vélo chez les enfants pour leurs déplacements ;
- approuver la convention correspondante de soutien à passer avec l'association Orléans Loiret Cyclisme ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget annexe transport de l'exercice en cours, section de fonctionnement, chapitre 65, nature 6574, clé d'imputation n° 2D00691 gestionnaire TRA.

Annexe(s) : 3

- convention association OLC
- formulaire de demande de subvention
- tableau de financement

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-013 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Finances - SA HLM Valloire Habitat - Réhabilitation énergétique de 8 logements collectifs locatifs sociaux situés 22 Place de la Croix Morin à Orléans - Garantie d'un emprunt de 307 296 € à hauteur de 50 % - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 1 |
| Nombre d'élus en exercice | 30 |
| Nombre de votants | 24 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|---|
| Séances |
| Commission ressources du 17 septembre 2024 |
| Commission aménagement du territoire du 18 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 13 Finances - SA HLM Valloire Habitat - Réhabilitation énergétique de 8 logements collectifs locatifs sociaux situés 22 Place de la Croix Morin à Orléans - Garantie d'un emprunt de 307 296 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Par courrier reçu en date du 13 juin 2024, la SA HLM Valloire Habitat sollicite la garantie d'emprunt d'Orléans Métropole à hauteur de 50 % d'un Prêt de 307 296,00 € (soit 153 648,00 € augmenté de l'ensemble des sommes contractuellement dues) souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce Prêt, constitué d'une ligne, est destiné à financer la réhabilitation énergétique de huit logements collectifs locatifs sociaux situés 22 Place de la Croix Morin à Orléans. (Murs ITI laine minérale - Menuiseries PVC DV 4/16/4 – Menuiseries Bois/Alu DV 4/16/4 – Panneaux rayonnants 0,2°C – VMC Hygro B avec plénum sur ventilation naturelle).

La commune d'Orléans est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le Contrat de Prêt n° 160452 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du Prêt 1 n° 5580644 : PAM (Prêt Amélioration / Réhabilitation)
 - Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant de la ligne du Prêt : 307 296,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 153 648,00 € (en capital)
 - Durée du différé d'amortissement : 24 mois
 - Durée de la période d'amortissement : 25 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
 - Modalité de révision : double révisabilité
 - Taux de progressivité de l'échéance : 0,5 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

Conformément au règlement de garantie adopté par le conseil de communauté le 22 janvier 2015, il convient d'établir une convention entre Orléans Métropole et la SA HLM Valloire Habitat précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5111-4 et L. 5217-1 et suivants, L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 160452 en annexe signé entre SA HLM Valloire Habitat et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Vu la demande de garantie formulée par la SA HLM Valloire Habitat,

Vu le règlement de garantie des emprunts adopté le 22 janvier 2015,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du conseil métropolitain du 24 février 2022 accordant des délégations au bureau pour le règlement de certaines affaires et notamment pour accorder des garanties d'emprunt pour le financement des opérations de logements sociaux réalisés sur le territoire de la métropole prévues au règlement des garanties d'emprunt adopté par délibération n° 5213 du conseil de communauté en date du 22 janvier 2015, approuver et signer tout document à cet effet,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- accorder la garantie d'Orléans Métropole à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 307 296,00 €, souscrit par la SA HLM Valloire Habitat auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 160452, constitué d'une Ligne du Prêt :
 - PAM : 307 296,00 €,

La garantie d'Orléans Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 153 648,00 € (cent cinquante-trois mille six cent quarante-huit euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie d'Orléans Métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Valloire Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM Valloire Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Orléans Métropole s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Valloire Habitat et Orléans Métropole.

Annexe(s) : 2

- Contrat de prêt CDC 160452
- Convention à passer avec SA HLM Valloire Habitat

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MARCEAU VILLARET

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-014 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans. Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|--|
| Séances |
| Commission ressources du 17 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 14 Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans. Approbation.

Par délibération du 28 septembre 2023, le Bureau métropolitain a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans dont la liste des familles à mutualiser est approuvée chaque année.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé d'ajouter les familles d'achat suivantes :

| Intitulé Famille | Coordonnateur |
|---|-------------------|
| Impression et livraison de documents : affiches, support divers de communication et enveloppe | Orléans Ville |
| Acquisition, livraison et réparation de roues et pneumatiques de véhicules | Orléans Métropole |
| Acquisition, livraison de pièces détachées et prestations de réparation et maintenance des véhicules | Orléans Métropole |
| Accord cadre travaux de bâtiment | Orléans Ville |
| Maintenance et dépannage des onduleurs | Orléans Ville |
| Maintenance poste haute tension | Orléans Ville |
| Maintenance et contrôle des points eau incendie et des bâches sur le périmètre privé | Orléans Ville |
| Fournitures horticoles (<i>hors Service des sports</i>) | Orléans Métropole |
| Fourniture et pose de panneaux / marquage horizontal | Orléans Métropole |
| Travaux, fourniture et pose signalisation directionnelle | Orléans Métropole |
| Prestations OPC (<i>ordonnancement, pilotage, coordination</i>) pour des projets sur l'espace public | Orléans Métropole |
| Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage juridique pour un accompagnement de la collectivité sur des sujets de fonctionnement, d'organisation ou de contrat complexe | Orléans Métropole |

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 en date du 24 février 2022 accordant délégation au bureau pour le règlement de certaines affaires et notamment pour décider de la mutualisation de familles

d'achat, approuver les conventions de groupement de commandes et la liste des nouvelles familles d'achat à mutualiser,

Vu l'avis de la commission ressources,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le CCAS d'Orléans;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2024-09-26-BUDEL-015 du registre des délibérations
du bureau métropolitain**

Séance du 26 septembre 2024

Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 17h45 le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 20 septembre 2024

PRÉSENTS :

BOU : Bruno COEUR,
CHECY : Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
INGRE : Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Cécile ADELLE, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Serge GROUARD, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN,
SARAN : Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

ORLEANS : Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Michel MARTIN,
ORMES : Alain TOUCHARD donne pouvoir à Thierry COUSIN,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Christophe LAVIALLE donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS,
ORLEANS : Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

| | |
|--|-----------|
| Nombre d'élus composant l'assemblée | 31 |
| Nombre d'élus ne participant pas au vote | 0 |
| Nombre d'élus en exercice | 31 |
| Nombre de votants | 25 |
| Quorum..... | 16 |

| |
|--|
| Séances |
| Commission ressources du 17 septembre 2024 |
| Bureau métropolitain du 26 septembre 2024 |

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 15 Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers, contrats de projet ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1^{er} octobre 2024. Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Social Territorial.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources,

Vu la délibération n° 2022-02-24-COM-04 du 24 février 2022 accordant délégation au bureau pour approuver le tableau des emplois et des effectifs,

Il est proposé au bureau métropolitain de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

Annexe(s) : 1

- tableau des emplois

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 18h01.